



Association Les Fontaines
Abbé Pierre Marlé

LA MEDIATION FAMILIALE A L’AFFICHE

Le 14 octobre 2011 au cinéma le Zénith à Evreux, l’association Les Fontaines en collaboration avec l’ADAEA, organisait une soirée -débat autour de la Médiation Familiale.

Au cours de la première partie de la soirée, les spectateurs ont pu voir le film « une semaine sur deux » avec Mathilde Seigner et Bernard Campan.

Ce film montre le parcours, parfois chaotique, d’une famille séparée dont les parents ont choisi la résidence alternée comme mode d’hébergement pour leurs 2 enfants.

On voit bien les difficultés auxquelles sont confrontés les parents et les enfants dans la gestion des conséquences de la séparation aussi bien sur le plan matériel (organisation du quotidien) que sur le plan psychologique pour les uns comme pour les autres.

Le débat a permis d’expliquer au public comment la médiation familiale pouvait permettre aux parents d’organiser eux-mêmes leur vie de parents séparés sans attendre que le Juge des Affaires Familiales décide pour eux.

Il est évident que pour la plupart des couples, la séparation est douloureuse et l’on voudrait bien vite ne plus rien à voir avec l’Ex-conjoint. Pourtant, quand il y a des enfants, l’Autre va continuer à être présent dans notre vie pour au moins prendre ensemble les décisions importantes concernant les enfants.

C’est tellement difficile alors de se parler et de décider ensemble de ce qui doit être fait pour les enfants, qu’un recours à une tierce personne peut se révéler judicieux.

En effet, le médiateur familial va accompagner les parents pour qu’ils puissent décider ensemble de l’organisation de la vie de leurs enfants, comme leur autorité parentale le leur impose. Il permettra aux parents qui ne peuvent plus se parler, qui n’arrivent pas à se comprendre, de retrouver le chemin d’une communication apaisée dans l’intérêt des enfants.

Il ne s’agit plus alors de s’affronter l’un contre l’autre, mais d’apprendre ensemble à être des parents vivant sous des toits différents qui sont en capacité d’être attentifs aux besoins de leur enfant, de les écouter et d’en discuter avec l’autre parent afin de prendre les meilleures orientations.

Le travail au cours des séances de médiation familiale (de 3 à 8 selon les situations) permet aux parents de trouver l'option qui leur convient en tant que parents et qui conviendra à leur enfant.

Il n'y a pas une solution unique valable pour tous, mais il faut construire celle qui conviendra à chaque situation en fonction des éléments propres à chaque famille.

Organisation pratique

Lorsque les parents arrivent à des accords, le médiateur rédige avec les parents un protocole d'accord signé par les deux parents qui peut soit être soumis au Juge des Affaires Familiales (dans ce cas, les JAF entérinent les décisions des parents) soit chacune des parties conserve un exemplaire du protocole comme preuve de leurs accords.

Tout médiateur doit posséder le Diplôme d'Etat de Médiateur Familial. Dans sa pratique, il doit être impartial et est soumis au secret professionnel.

Le prix des entretiens varie en fonction des ressources des personnes selon un barème proposé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Les médiateurs ont l'obligation de participer à des séances d'Analyse de Pratiques

Elisabeth Pagenaud

Coordinatrice du Centre « Le Trait d'Union »

ADAEA

Espace lien familial

12 place Clémenceau - 27000 EVREUX

Tél. 02.32.37.09.36 – Fax 02.32.33.63.42

e-mail : espacelienfamilial@adaea-27.com

Centre « le Trait d'Union »

« Les Blanchères » - 40 rue Louise Damasse – 27201 VERNON

Tél. / Fax : 02.32.21.58.14

e-mail : lesfontaines3@wanadoo.fr